

FIA - Fonds d'Initiatives Associatives

Le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) est un dispositif de soutien aux initiatives associatives dans le cadre de la Politique de la ville, et plus précisément du contrat de ville 2015-2020. Il favorise grâce à une aide financière les projets des associations sur la ville d'Aubervilliers. Il a pour but d'alléger les démarches administratives et de pallier à la rigidité des appels à projet annuels du contrat de ville.

Un comité de gestion, composé de 2 représentants de l'association Auberquartiers, 2 représentants du Conseil Local de la Vie Associative (CLVA), 2 élus municipaux et 2 représentants de l'Etat décide de l'attribution des subventions.

Qu'est-ce que la Politique de la ville et le Contrat de Ville ?

La Politique de la ville est une démarche contractuelle et partenariale mise en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales, dans les quartiers prioritaires. Elle vise à **revaloriser les zones urbaines en difficulté** et à **réduire les inégalités entre les territoires**. Les préfets passent des contrats avec les maires ou les présidents d'intercommunalité qui définissent un projet de développement pour chaque quartier. A Aubervilliers, le contrat de Ville 2015-2020 est signé entre le préfet et le président de Plaine commune.

Ce contrat définit 6 enjeux thématiques :

- Education
- Emploi, insertion et développement économique
- Habitat et cadre de vie
- Santé
- Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance
- Animation sociale et culturelle des quartiers

Il comporte aussi des thématiques transversales :

- l'égalité femmes-hommes
- la lutte contre les discriminations
- la jeunesse

Quelles associations peuvent présenter un projet ?

Toutes les associations développant des actions à Aubervilliers et pour ses habitants.

Pour quel projet ?

Les projets doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques du contrat de ville listées ci-dessus et doit privilégier les publics d'Aubervilliers les plus éloignés des services publics et des dispositifs existant sur le territoire.

Le FIA finance des projets à hauteur de 3000 euros maximum par an et par association.

Le projet doit obligatoirement être cofinancé à hauteur de 20%. Par exemple, si la demande au FIA est de 3000 euros, le budget total du projet sera au minimum de 3700 euros, les 700 euros devant être financés par ailleurs (cotisation des adhérents, participations des bénéficiaires, autres subventions, ...)

Comment déposer un projet ?

L'association porteuse d'un projet envoie un dossier sous format électronique au service Politique de la ville de la commune un mois avant la date du comité de gestion.

Le comité de gestion se réunit 3 fois par an (2 fois en 2015).

Les dossiers sont instruits par le service Démocratie locale et Politique de la ville, qui peut demander à rencontrer les porteurs de projet, et étudiés ensuite par le comité de gestion. La décision du comité de gestion est notifiée à l'association. Si le projet est retenu, la subvention sera versée par Auberquartiers à l'association à partir de 2016 (par la Ville en 2015).

Et le FIL ?

Le FIL (Fonds d'Initiatives Locale) continue d'exister. A partir de juin 2015, il est destiné à financer uniquement les projets des habitants, non constitués en association. Il a pour objectif de favoriser les prises d'initiatives des habitants par une aide financière, de renforcer les échanges entre les habitants et de promouvoir les capacités individuelles à s'organiser et monter des projets.

Consulter le règlement de porteur de projet (pour la présentation en ligne du FIA)

En savoir plus :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Le secrétariat de la Démocratie Locale et la Politique de la Ville au 01 48 39 50 15, julien.videau@mairie-aubervilliers.fr
- La Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales au 01 48 39 51 03, vie.associative@mairie-aubervilliers.fr